



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS D'APT LUBERON

SEANCE DU 16 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le seize mars à 18 heures, l'organe délibérant de la Communauté de Communes Pays d'Apt Luberon s'est réuni au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de M. Gilles RIPERT.

DÉLIBÉRATION N° CC-2023-18

OBJET : MODIFICATION DU REPRESENTANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OKHRA

MEMBRES EN EXERCICE : 48 - QUORUM : 25 - PRESENTS : 33 - PROCURATIONS : 10 - VOTANTS : 43

Présents :

APT : Mme Dominique SANTONI, M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON, M. Frédéric SACCO, Mme Sylvie TURC, Mme Véronique ARNAUD-DELOY, M. Jean-Louis CULO, M. Dominique THEVENIEAU, Mme Céline CELCE

BONNIEUX : M. Pascal RAGOT, Mme Evelyne BLANC

BUOUX : Mme Amélie PESSEMESE représentée par M. Hervé PLANCHON

CASENEUVE : M. Gilles RIPERT

CASTELLET-EN-LUBERON : M. Roger ISNARD

GARGAS : M. Patrick SIAUD, M. Benjamin BAGNIS

GIGNAC : Mme Sylvie PASQUINI

GOULT : M. Didier PERELLO

JOUCAS : M. Lucien AUBERT

LACOSTE : M. Mathias HAUPTMANN

LIOUX : M. Francis FARGE

MENERBES : M. Patrick MERLE

MURS : M. Christian MALBEC

ROUSSILLON : Mme Gisèle BONNELLY représentée par M. Gérard DEBROAS

RUSTREL : M. Pierre TARTANSON

SAIGNON : M. Jean-Pierre HAUCOURT

SAINT MARTIN DE CASTILLON : Mme Charlotte CARBONNEL

SAINT PANTALEON : M. Luc MILLE

SIVERGUES : Mme Martine CALAS

ST SATURNIN LES APT : M. Christian BELLOT, M. Yves MARCEAU, Mme Sandrine ISSON

VIENS : M. Frédéric ROUX

Absents :

AURIBEAU : M. Roland CICERO

APT : Mme Isabelle TAILLER, Mme Laurence GREGOIRE, M. Christophe CARMINATI

VILLARS : Mme Sylvie PEREIRA

Procurations :

APT : Mme Emilie SIAS donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, M. Yannick BONNET donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI, M. Patrick ESPITALIER donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. André LECOURT donne pouvoir à M. Jean-Louis CULO, M. Nathan SAHI donne pouvoir à Mme Véronique ARNAUD-DELOY

CERESTE : M. Gérard BAUMEL donne pouvoir à M. Lucien AUBERT

GARGAS : Mme Laurence LE ROY donne pouvoir à M. Christian BELLOT, Mme Claire SELLIER donne pouvoir à M. Patrick SIAUD

LAGARDE D'APT : Mme Maryse BONNET donne pouvoir à M. Gilles RIPERT

ST SATURNIN LES APT : Mme Patricia BAILLARD donne pouvoir à Mme Sandrine ISSON

Accusé de réception en préfecture
084-200040624-20230316-2023-18-DE
Date de télétransmission : 23/03/2023
Date de réception préfecture : 23/03/2023

Page 1 sur 2

CC-2023-18

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-21 transposable aux EPCI, à savoir : « Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin »,

Vu, les statuts de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon (CCPAL) et notamment la compétence « *Actions de développement économique et touristique intéressant l'ensemble de la communauté de communes* »,

Vu, la délibération 2015-01 du 28 janvier 2015 relative à l'achat de parts sociales à la SCIC OKHRA,

Vu, la délibération N°CC-2020-48 du 16 juillet 2020 désignant Madame Véronique ARNAUD-DELOY comme représentante de la CCPAL pour siéger au conseil d'administration d'OKHRA,

Considérant, que le mandat d'administrateur d'OKHRA doit être renouvelé en 2023, il est proposé de désigner Madame Dominique SANTONI,

Le Président propose de délibérer pour modifier la représentante de la Communauté de communes auprès d'OKHRA.

Un scrutin à main levée est organisé, à la demande de l'ensemble des membres présents.

**L'ORGANE DÉLIBÉRANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
OUI L'EXPOSÉ DU PRÉSIDENT
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

À l'unanimité,

Désigne, Madame Dominique SANTONI comme représentante de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon pour siéger au conseil d'administration d'OKHRA,

Mande, le Président pour établir et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,
M. Benjamin BAGNIS



A large, stylized blue ink signature of M. Benjamin BAGNIS is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'PAYS D'APT LUBERON' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a landscape.

Le Président,
M. Gilles RIPERT,



A blue ink signature of M. Gilles RIPERT is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' at the top and 'PAYS D'APT LUBERON' at the bottom, with a central emblem featuring a sun and a landscape.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Mise en ligne le : 29/03/2023